

Chicken and chicken products

Chicken was placed on the ICL on October 22, 1979. Pursuant to the FTA and NAFTA, the import access level for 1999 amounted to 59,888,025 kg, expressed in eviscerated equivalent weight. Within access commitment permits were issued for 59,516,042 kg.

While the import access level is set at 7.5% of the previous year's chicken production, provision is made to issue import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. During 1999, no supplementary import permits were issued for market shortages. Supplementary permits were issued for 7,034,098 kg of chicken for re-export. Supplementary permits were also issued for 3,368,736 kg of chicken to compete with imported chicken-containing products that are not on the ICL.

Turkey and turkey products

Turkey was placed on the ICL on May 8, 1974. Pursuant to the FTA and NAFTA, the access level is set annually at 3.5% of the domestic production quota for that year or the WTO level, whichever is higher. The import access level for 1999 was the WTO level, which was 5,363,000 kg, expressed in eviscerated weight. In 1999, within access commitment permits were issued for 5,344,445 kg in eviscerated weight. Provision is made for import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. During 1999, supplementary import permits for 1,240,676 kg were issued for market shortages. Import permits for turkey for re-export are issued to allow companies to be competitive on world markets. Within this arrangement, permits for 843,042 kg of turkey were

Poulets et produits dérivés

Le 22 octobre 1979, le poulet a été ajouté à la LMIC. En application de l'ALE et de l'ALENA, l'engagement d'accès pour 1999 s'est chiffré à 59 888 025 kg en poids éviscéré. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 59 516 042 kg.

Le niveau d'engagement d'accès est fixé à 7,5 % de la production de poulets de l'année précédente, mais on prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de poulet supérieures à l'engagement d'accès pour répondre aux besoins globaux du marché canadien. En 1999, aucune licence supplémentaire n'a été délivrée pour faire face à des pénuries sur le marché. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour 7 034 098 kg de poulet destinés à la réexportation. Des licences supplémentaires ont aussi été accordées pour 3 368 736 kg de poulet afin de soutenir la concurrence des produits importés contenant du poulet qui ne figurent pas sur la LMIC.

Dindons et produits dérivés

Le dindon a été inscrit sur la LMIC le 8 mai 1974. En application de l'ALE et de l'ALENA, le niveau d'engagement d'accès est fixé chaque année à 3,5 % de la production nationale de l'année ou au niveau de l'OMC, selon le montant le plus élevé. L'engagement d'accès en 1999 est celui de l'OMC, soit 5 363 000 kg en poids éviscéré. En 1999, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 5 344 445 kg en poids éviscéré. Il est prévu de délivrer des licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de dindons supérieures à l'engagement d'accès afin de répondre aux besoins généraux du marché canadien. En 1999, des licences supplémentaires ont été délivrées pour 1 240 676 kg pour faire face à des pénuries sur le marché. Des licences ont été délivrées à des entreprises qui veulent importer des dindons à des fins de réexportation pour être concurrentielles sur les